



## Assignation a toute fin

-----  
Par moniqueche

Bonjour à tous

Suite à une succession particulièrement difficile, la succession avait une dette concernant des charges locatives d'un appartement.

Un des indivisaires (nous) avons payé les dites charges par chèque, directement auprès de la société. Nous avons le débit bancaire.

L'avocat du créancier a envoyé au notaire la copie de l'assignation le 9 février.

L'huissier a assigné l'indivision chez le notaire le 18 février. Nous la recevons aujourd'hui, le notaire ne nous en avait pas informés de quelque manière que ce soit.

L'audience est prévue le 20 mars.

Nos chèques de règlement ont été débités sur notre banque (relevé faisant foi), le 19 février.

Que puis-je faire ? Est-il possible d'arrêter la procédure ? Si oui, comment faire ? J'ai tenté de contacter l'avocat du créancier, il m'est impossible de le joindre.

Je vous remercie par avance de votre aide, je ne sais que faire. Me déplacer pour me rendre à l'audience est impossible.

Merci